

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Chemin de Fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		4 h. 40 ^m matin.		6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h 1 soir.		1 » 00 » soir.		2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 27 »		5 » 45 » »		7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 soir.

Traie de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Traie de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 28 Janvier

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 Janvier.

La discussion sur la révision de la constitution est ouverte.

M. Dreyfus, combattant la proposition de la commission dit :

« Le Congrès est souverain, mais dans les limites que souverain il s'est posé lui-même.

« La révision est compromise par la proposition de la Commission.

« Il est probable que le Sénat refusera d'aller au Congrès, s'il n'a pas des garanties positives »

L'orateur soutient la thèse de la limitation des pouvoirs du Congrès, qui ne peut traiter que des questions sur lesquelles l'accord est préalablement établi.

« La révision partielle, telle que le propose la commission c'est l'ajournement de la révision.

M. Louis Legrand combat le projet du gouvernement :

« On n'aperçoit pas l'intérêt majeur que peut avoir le gouvernement à poser la question du scrutin de liste, puisqu'il déclare qu'il ne servira pas avant quatre ans,

« Si la Chambre inscrivait le scrutin de liste dans la Constitution ce serait renier ses origines. (Applaudissements). Elle se trouverait placée entre la dissolution et le discrédit.

Elle doit repousser l'amendement portant que le scrutin de liste serait seulement appliquée en 1885. L'orateur rappelle que la Chambre n'a jamais fait d'opposition à M. Gambetta.

« Elle accepta loyalement le nouveau ministère elle ne censura pas certaines nominations.

M. Legrand continue :

« Elle attend patiemment les réformes annoncées. On ne peut donc pas dire que la Chambre soit hostile au Cabinet qui pourrait et devrait céder sur la question du scrutin de liste sans se diminuer. L'orateur termine en demandant au gouvernement de retirer la proposition du scrutin de liste.

M. Lockroy combat la proposition du gouvernement et celle de la commission qui a abandonné la souveraineté du Congrès qu'elle avait mission de défendre.

M. Margaine dit que le rapporteur est le seul organe de la commission.

M. Barodet développe un amendement tendant à la révision intégrale des lois constitutionnelles qui est repoussé par 298 voix contre 173.

La discussion s'engage ensuite sur le pro-

jet de la commission. M. Gambetta combat le texte de la commission et pose la question de confiance sur l'adoption intégrale du texte proposé par le gouvernement.

Discours de M. Gambetta.

M. Gambetta constate qu'à la suite du vote sur l'amendement Barodet, une question paraît déjà dégagee du débat, car ni M. Lockroy, ni M. Barodet n'avaient caché le sens de leur amendement.

Cependant comme la commission, sous une forme plus voilée, soutient la même doctrine il faut qu'elle vienne s'expliquer, car sa théorie est aussi subversive que celle de M. Barodet (Bruit divers).

Il est subversif de compromettre le repos du pays en livrant le fond de notre sécurité politique et de nos institutions. (Applaudissements.)

La Chambre doit s'inspirer de la sagesse qui préside aux opérations électorales et des vœux exprimés à cette occasion.

On ne saurait accepter la prétention de permettre au Congrès de traiter toutes les questions et de faire du gouvernement une réunion de parias qui ne pourra pas sortir du rôle étroit qui lui était imposé. (Mouvements divers.)

L'histoire n'offre aucune Constitution dont la révision n'ait pas été soumise à des garanties.

Il rappelle la Constitution de 1791 et de 1848.

S'expliquant sur les paroles qu'il a prononcées devant la commission, M. Gambetta dit qu'il s'inspira du rapport de M. Méline dont on a trouvé le langage excellent.

L'orateur dit qu'il se bornera à cette simple réponse, aux commentaires dont ses paroles furent l'objet. (Très-bien !)

La souveraineté nationale se délègue aux députés, aux sénateurs et au Président de la République.

L'accord des Chambres est nécessaire au Congrès qui ne peut délibérer que dans la limite de cette formule. Si on en sort, comme le disait le rapport Méline, on n'aurait fait qu'un acte caduc et illégal.

M. Gambetta rappelle les précédentes élections de M. Grévy, le retour des Chambres à Paris.

L'article 8 met à la révision cette condition expresse que l'accord préalable existe entre les deux Chambres.

On caresse, dit-il, dans les rangs de la démocratie l'idée d'une assemblée unique, mais les événements démontrent la nécessité d'une Haute-Chambre qui sert en tout cas à donner aux propositions irréfléchies le temps de la réflexion. (Applaudissements.)

Vous pouvez ne tenir aucun compte du passé, mais vous vous expliquerez devant le pays.

L'orateur proteste contre les attaques dont il fut l'objet. Il repousse les pensées de dictature qui le rendraient la risée du monde entier.

L'orateur a combattu avec la Chambre c'est avec elle qu'il veut étudier les aspirations du pays. (Interruption. — Et Miribel !)

C'est à tort qu'on m'accuse de vouloir substituer la volonté d'un homme à la volonté de la nation. Il dit que le projet du scrutin de liste, en éloignant la base électorale et en supprimant les petites entraves locales, serait en opposition directe avec le pouvoir personnel. Il ferait triompher la volonté du pays.

Le scrutin de liste a présidé aux grandes réformes libérales.

Le pouvoir personnel a toujours au contraire, rétabli le scrutin d'arrondissement. Il

ne s'agit pas de voter actuellement le rétablissement du scrutin de liste.

Mais le pouvoir doit préparer la réalisation des idées que l'on poursuit.

Le pays a été saisi de la question. Les programmes électoraux l'attestent. Il ne faut pas que l'on dise que l'on a pu porter la révision sur certains points en réservant la législation électorale de la Chambre, car le crédit de la Chambre serait atteint par une pareille supposition.

On parle de dissolution, c'est une chimère, car elle n'est possible qu'après une nouvelle loi électorale.

Or, c'est à la Chambre actuelle à faire cette loi. C'est là une garantie et on peut dire que l'existence de l'Assemblée ne court aucun risque.

La Chambre est maîtresse par son vote, elle peut avoir raison de toutes les dictatures.

La personne honorée du Président de la République est aussi une garantie contre la dissolution.

L'orateur rappelle que ses paroles de Neuchâtel ont été inexactly citées et il déclare qu'il considérera toujours comme une folie de renvoyer devant le pays des hommes récemment investis de la confiance du pays.

L'orateur dit que le scrutin de liste a un intérêt gouvernemental de premier ordre. Le ministère demande la permission de le présenter au Sénat et au Congrès.

Les assemblées issues du scrutin de liste sont affranchies des sollicitations qui gênent les députés d'arrondissement. Elles s'élèvent au-dessus des petits intérêts régionaux. Toutes les réformes sur les sociétés sont prêtes, telles que les réformes judiciaire et militaire, réformes sur les sociétés financières, dans le but de protéger l'épargne.

M. Gambetta ajoute : Ces projets seront déposés, ici, demain, quoi qu'il arrive. Pour les réaliser, il est nécessaire de changer la législation électorale. Quand vous serez sûrs de rentrer par la porte du scrutin de liste, vous serez dégagés des préoccupations étrangères. Mon passé est connu. Au-dessus de toutes les ambitions il y a l'avenir de la Patrie ! (Applaudissements.)

M. Andrieux montre à la tribune.

Discours de M. Andrieux.

M. Andrieux dit que les réformes promises par le gouvernement ne doivent pas influencer la décision du débat.

L'objet du débat, c'est l'insertion du scrutin de liste dans la Constitution.

L'orateur dit qu'il ne suivra pas M. Gambetta sur tous les points soulevés. Il n'examinera pas les droits absolus du Congrès. Même comme elle est présentée aujourd'hui, la théorie de M. Gambetta est contraire aux habitudes parlementaires et aux idées de liberté.

M. Andrieux blâme M. Gambetta d'avoir pris le pouvoir avec une Chambre qui ne lui inspirait pas de confiance. Si la Chambre condamnait son origine, elle deviendrait impuissante, la dissolution serait un devoir. M. Andrieux la demanderait.

Le pouvoir personnel affecte des formes diverses ; la manière dont M. Gambetta entend le gouvernement ne me paraît pas satisfaire le pays.

M. Andrieux rappelle la distribution des portefeuilles ; il fait allusion aux nominations de MM. Weiss et Miribel.

L'introduction immédiate du scrutin de liste n'apporterait aucun avantage à une grande politique. Les liens rompus avec les électeurs, les députés, dans leurs votes, regarderaient le pouvoir pouvant seul assurer leur réélection.

Nous ne demandons pas que la Chambre se prononce sur les pouvoirs illimités du Congrès. Nous donnons notre confiance à M. Gambetta sur tous les points. Le scrutin de liste seul

nous divise.

M. Gambetta demande à la Commission de supprimer dans son dispositif les mots : « et déclare qu'il y a lieu à révision des lois constitutionnelles, » et d'y introduire le paragraphe 2 de l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 25 juillet 1875.

La rédaction actuelle serait une reconnaissance de la compétence illimitée du Congrès.

Dans le cas où cette suppression n'aurait pas lieu, l'orateur demande que le paragraphe final en question soit d'abord mis aux voix.

M. Andrieux explique que la Commission ne demande pas à revenir sur sa proposition mais il déclare qu'il ne lui est pas permis de trancher la question constitutionnelle.

La Chambre comprendra parfaitement la portée de son vote.

M. Gambetta explique que le gouvernement demande la révision sur le projet de la Commission.

Afin d'éviter toute équivoque le gouvernement demande la priorité pour la disposition finale.

La priorité est mise aux voix et prononcée.

Dans cette disposition finale la Chambre déclare qu'il y a lieu à la révision des lois constitutionnelles proposée par la commission et repoussée par le gouvernement, cette question est mise aux voix.

Le paragraphe final est adopté par 282 voix contre 227 sur 509 votants.

Retraite du Cabinet.

M. le président du Conseil déclare alors que le Cabinet ne peut plus prendre part à la discussion et qu'il se retire.

La Chambre vote quand même les différents articles du projet de la commission et adopte ensuite l'ensemble par 262 voix contre 91.

Informations

M. le président du conseil a remis dans la soirée du 26, sa démission collective du ministère à M. le président de la République.

Le dîner de l'Elysée qui devait avoir lieu le 26 à la présidence, à huit heures, a été reculé jusqu'à neuf heures. M. le président de la Chambre en avait été informé, au cours de la séance, par une dépêche de l'Elysée.

Tous les invités ont donc pu se rendre à la présidence, où M. Brisson est arrivé à 9 heures précises.

M. Gambetta assistait à ce dîner ; il a quitté l'Elysée vers onze heures.

Paris, 27 janvier.

On parlait ce matin, d'une très vive altercation qui aurait eu lieu, hier, entre M. Andrieux et un député opportuniste, et à la suite de laquelle une rencontre serait imminente.

Dans les couloirs, les dernières nouvelles qui circulent font croire à l'entrée en fonction très prochaine, d'un nouveau cabinet avec M. le général Chansy comme président du Conseil.

Paris, 27 janvier.

La majorité contre M. Gambetta est composée des 80 voix de la droite, 50 de l'extrême gauche, et le reste, moitié de la gauche radicale et moitié de la gauche et du centre gauche.

M. de Bismarck devant le Reichstag.

Le discours prononcé avant-hier devant le Reichstag, est trop long pour que nous puissions le reproduire in-extenso.

Il nous paraît intéressant toutefois de mettre sous les yeux du lecteur, d'après le compte rendu de la Gazette de Cologne, l'incident tumultueux dont l'analyse télégraphique ne donne qu'une faible idée.

M. de Bismarck. — On dit qu'en prononçant le nom du roi, les ministres commettent une lâcheté, en se couvrant de ce roi comme d'un bouclier contre les attaques du Parlement.

Moi, je croyais tout au moins qu'on me ferait un procès, et j'ai mis en sûreté la part de mes enfants. On m'accusait d'avoir gaspillé des millions.

Quand donc ces messieurs ont ils donné des preuves de leur courage ? A moi, qui ai été sur la brèche pendant vingt ans pour mon roi, on me reproche de me couvrir, par lâcheté, de la personne de mon maître.

Le chancelier quitte sa place et s'avance de quelques pas vers la gauche. L'agitation est immense. Le président agite la sonnette.

Le Président. — Je désire que ces colloques finissent.

Le chancelier. — Ces messieurs m'ont interrompu, et au moment où j'ai repoussé l'accusation de lâcheté, ils l'ont réitérée.

A gauche. — L'idée ne nous en est pas venue.

CONDAMNATION DE L'ASSASSIN DU PRÉSIDENT GARFIELD.

Enfin, après plusieurs mois de débats, le procès de l'assassin du président Garfield, à Washington, s'est terminé jeudi soir.

M. Porter, représentant le ministère public, a terminé sa plaidoirie à trois heures. Pendant qu'il parlait, l'accusé l'a interrompu à plusieurs reprises.

A trois heures, le juge Cox, s'adressant au jury, a exposé les articles de la loi sous le coup desquels se trouve l'accusé. Il a résumé et expliqué les témoignages à charge et à décharge.

A quatre heures quarante, le jury s'est retiré pour délibérer. Il est rentré à cinq heures trente-six dans la salle du tribunal.

Le verdict déclare que l'accusé est coupable de l'assassinat du président Garfield.

Par conséquent, Guiteau sera condamné à la peine de mort par pendaison.

Telle est la loi américaine.

Loterie Algérienne.

Le numéro 2,036,522 a gagné 500,000 fr. Le numéro 4,667,096 a gagné 50,000 fr. Les numéros 864,199 et 2,598,565 ont gagné, chacun, 25,000 fr.

Table with 4 columns and 3 rows showing lottery numbers and amounts for 10 lots of 10,000 fr.

Table with 4 columns and 3 rows showing lottery numbers and amounts for 100 lots of 1,000 fr.

Table with 4 columns and 20 rows showing lottery numbers and amounts for 100 lots of 1,000 fr.

Table with 4 columns and 2 rows showing lottery numbers and amounts.

400 lots de 500 fr.

Large table with 4 columns and 50 rows showing lottery numbers and amounts for 400 lots of 500 fr.

(A suivre).

La commission de la Loterie nationale Algérienne, informe le public que les numéros gagnants devront être présentés au siège de la commission, 13, rue Grange-Batelière.

Un journal annonce que le gros lot de 500,000 fr. a été gagné conjointement par MM. Fernand de Gaugendises et le docteur Ledoux, demeurant tous deux à Bois-Colombes.

Ces messieurs avaient pris en commun 50 billets, parmi lesquels s'est trouvé le numéro gagnant.

A la dernière heure, l'Agence Havas nous communique une note d'après laquelle le gros lot aurait été gagné par une association de dix ouvriers de la Société Méridionale pour la fabrication des corps gras alimentaires, à Marseille.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans nous annonce qu'elle mettra en application le 30 janvier un nouveau service de trains.

Nous avons remarqué dans ce nouveau service les modifications suivantes :

Un train express de jour, comprenant des voitures de toutes classes est créé entre Toulouse, Agen, les principales villes du Midi et Paris. Ce train qui arrivera à Paris à 11 h. 45 du soir, partira de Toulouse à 7 h. du matin ; d' Agen à 8 h. du matin ; d'Albi à 7 h. 20 du matin ; de Rodez à 8 h. 15 du matin ; d'Aurillac à 5 h. du matin ; de Tulle à 11 h. 30 matin ; de Cahors à 6 h. 35 du matin.

Les relations des différentes villes ci-dessus avec Paris seront rendues notablement plus rapides à l'aide de ce nouveau train.

Le trajet de jour de Toulouse et d'Albi à Paris sera abrégé de 6 h. ; celui de Tulle de 5 h. ; celui de Rodez, d'Aurillac, d' Agen et de Villeneuve-sur-Lot de 4 h. ; celui de Cahors et de Périgueux de 3 heures.

Création entre Périgueux et le Buisson d'un train partant de Périgueux à 9 h. 5 du soir et arrivant au Buisson à 10 h. 48 du soir.

Création d'un train entre Capdenac et Brive faisant suite au train 84 de Villefranche-de-Rouergue partant de Capdenac à 7 h. 10 du matin et arrivant à Brive à 10 h. 10 du matin.

Création entre Contrats et Périgueux :

1° D'un train partant de Contrats à midi 55 et arrivant à Périgueux à 3 h. 5 du soir en correspondance à Contrats avec le train 310 partant de Bordeaux à 11 h. 10 du matin.

2° D'un train partant de Périgueux à 10 h. 28 du matin et arrivant à Contrats à midi 31 en correspondance à cette dernière gare avec le train 23 arrivant à Bordeaux à 1 h. 47 du soir.

Prolongement entre Bergerac et le Buisson :

1° Du train 308 arrivant au Buisson à 10 h. 46 du matin en correspondance à cette gare avec le train 33 sur Agen et Cahors.

2° Du train 313 en correspondance au Buisson avec le train 32 d' Agen à Cahors partant du Buisson à 11 h. du matin pour arriver à Bergerac à midi 19.

Bureau télégraphique de Cahors.

Nous appelons l'attention bienveillante de l'administration municipale sur une mesure dont l'utilité est incontestable et qui serait favorablement accueillie du public.

Il s'agirait de reculer l'heure de clôture du bureau télégraphique de Cahors, de 9 heures à minuit. Dans la plupart des villes voisines Agen, Périgueux etc., auxquelles Cahors ne le cède raient pas en importance, le service des dépêches privées se fait jusqu'à cette heure. De la sorte les nouvelles importantes de la journée sont transmises le soir même et on ne vit plus alors, inertes et isolés au milieu du mouvement général.

Dans l'état actuel des choses, une dépêche partie de Paris à 9 heures du soir, ne parvient guère à Cahors, qu'à 9 heures le lendemain matin ! Le service télégraphique pour le public devient donc, matériellement impossible.

Nous soumettons le cas à l'administration municipale. Si nous sommes bien informé, cette amélioration désirable à tous égards, occasionnerait à la ville une dépense minimale de 800 fr. par an.

C'est mercredi qu'a eu lieu, dans la cathédrale de Montauban, le sacre de Mgr Fiard, nouvel évêque de ce diocèse.

On lit dans l'Aveyronnais :

La population de Sévérac-le-Château a été mise en émoi par la disparition du percepteur de cette localité, M. Fraysse, qui se serait enfui, paraît-il, en emportant la caisse.

M. l'abbé Larrive, ancien curé de Martignac, est décédé mercredi à Cahors, à l'âge de 79 ans.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Les nommées Justine Barry, épouse Quercy, demeurant route de Regourd, et Salvignac, Catherine, épouse Talou, demeurant à St-Henri, prévenues du délit de falsification de lait, ont été condamnées à l'audience correctionnelle d'hier ; la première à 60 fr. d'amende et la seconde à 40 fr. à l'affichage et à l'insertion du jugement dans les journaux du département.

Plusieurs procès-verbaux sont dressés contre des propriétaires pour laisser stationner leurs voitures sur la voie publique sans nécessité et sans être éclairées la nuit.

Procès-verbal a été dressé contre la nommée D... débitante à Cahors, pour avoir laissé son établissement ouvert après l'heure réglementaire.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser une circulaire aux recteurs dans laquelle il invite MM. les proviseurs des lycées et MM. les principaux des collèges les plus importants à organiser des réunions de

maîtres répétiteurs.

Ces assemblées se borneront strictement à étudier les réformes qu'il serait possible d'introduire dans la condition des maîtres. Elles auront lieu à titre exceptionnel durant la première quinzaine de février ; elles se tiendront deux fois au moins, cinq fois au plus pendant les heures de la classe du matin. Il est d'ailleurs inutile que l'administration s'y fasse représenter.

Les maîtres n'ayant pas de délégués dans les conseils académiques, ces assemblées leur permettront de faire parvenir régulièrement et légalement jusqu'à l'administration centrale l'expression de leurs désirs motivés.

Lorsqu'un garçon de banque présente un effet à un commerçant et que le destinataire est absent, il laisse un petit bulletin pour indiquer que l'effet a été présenté et qu'on peut aller le payer au guichet de l'établissement de telle heure à telle heure.

La poste devrait bien adopter cette bonne habitude en ce qui concerne la première indication.

Il arrive bien souvent, en effet, que lorsqu'on reçoit une lettre chargée, le facteur ne vous trouvant pas chez vous lors de la distribution, rapporte au bureau votre lettre et ne vous donne aucun signe de son arrivée.

Il peut se faire aussi que votre absence et la visite du facteur à votre domicile coïncident plusieurs fois, et pour peu que la mauvaise chance s'en mêle, votre lettre éprouve un retard considérable, et même il n'y a pas de raison pour que cela finisse.

La direction des postes ferait bien, ce nous semble, pour remédier à cet état de choses, de munir les facteurs de petites cartes, qu'ils déposeraient chez le conciesge ou dans la boîte aux lettres du destinataire, et qui auraient pour but de prévenir ce dernier de l'arrivée d'une lettre chargée ou recommandée, et de l'heure à laquelle elle lui sera de nouveau présentée.

Le concours des jeux-floraux pour l'année 1882, s'ouvrira le mercredi 1^{er} février prochain, et il restera ouvert jusqu'au 28 du même mois, terme de rigueur.

Les ouvrages seront reçus tous les jours, les dimanches exceptés, de neuf à onze heures du matin, au secrétariat de l'Académie des Jeux-Floraux, au Capitole.

Les auteurs sont avertis qu'ils doivent faire remettre, par une personne domiciliée à Toulouse, trois copies de chaque ouvrage.

Ces trois copies sont nécessaires pour le premier examen, qui se fait à la fois séparément dans trois bureaux. Plusieurs ouvrages ou pièces du même auteur ne doivent pas être présentées collectivement sous forme de recueil ou en fascicule ; chacun doit être remis isolément. On ne doit pas y joindre de billet cacheté ou non, contenant le nom de l'auteur ; ce nom sera demandé à la personne qui aura remis les copies ; quand l'ouvrage aura mérité d'être couronné ou imprimé au Recueil, ou quand le résultat d'un premier examen présentera des chances possibles de mention au rapport. Chaque exemplaire doit porter, avec le titre de l'ouvrage, une épigraphe qui sera inscrite sur le registre du concours, ainsi que le nom et la demeure du correspondant de l'auteur. Les ouvrages transmis directement à l'Académie, soit par la poste, soit par toute autre voie que celle qui vient d'être indiquée, ne seront pas admis.

La commission supérieure consultative de gendarmerie doit se réunir le 30 janvier.

Indépendamment de l'examen de toutes les propositions faites par les inspecteurs généraux de gendarmerie, en 1881, la commission aura à porter spécialement son attention sur les questions suivantes :

Moyens propres à assurer le bon recrutement de la gendarmerie, notamment au point de vue des cadres ;

Mesures spéciales à adopter pour le recrutement de la gendarmerie d'Afrique et pour celui de la garde républicaine, création d'école de gendarmerie ;

Modifications à apporter au système actuel de remonte de l'armée ;

Révision générale de la tenue ;

Simplifications qu'il serait possible d'apporter aux écritures.

La commission est d'ailleurs autorisée à soumettre au ministre, en dehors des points qui précèdent, toute espèce de propositions ou d'observations qu'elle jugerait utiles au bien du service.

LES ÉCLIPSES

L'Annuaire du bureau des longitudes, qui vient de paraître, constate que dans l'année 1882, il y aura deux éclipses de soleil et aucune de lune : cette dernière circonstance est assez rare ; elle n'a guère eu lieu qu'une fois.

La première éclipse de soleil tombe le 17 mai ; elle sera totale dans une bande étroite de terrain qui commençant dans le Soudan, parcourra l'Abyssinie, l'Arabie, les Indes, et finira en Chine.

Elle sera partielle en France dans sa plus grande phase, le diamètre du soleil ne sera couvert par la lune que pour 313 millions, c'est-à-dire moins d'un tiers. L'éclat du jour ne sera point sensiblement diminué.

Il faudra employer des verres noirs pour apercevoir l'éclipse, qui commencera à 9 heures 12 m., 5 du matin et finira à 7 heures 44 m., 6.

La seconde éclipse aura lieu les 10 et 11 novembre ; elle sera annulaire et ne pourra être vue que dans l'Océanie.

L'année 1882 sera remarquable par un passage de Vénus sur le soleil, dont le commencement pourra être observé en France. Le contact extérieur aura lieu, le 6 décembre, à 2 heures 16 m. 12 s. du soir, et le contact intérieur à 2 h. 38 m. 46 s.

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
20 Ans de Succès

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE, EX-PROFESSEUR DE PATHOLOGIE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze.
Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois, du 1^{er} au 8. Faubourg Leclere, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

Revue Agricole

Nous recevons une communication dont l'auteur, admettant avec raison la nécessité pour notre pays, de cultiver des vignes résistant au phylloxera, se demande s'il ne serait pas possible d'employer, comme porte-greffe, des pieds obtenus tout simplement par le semis de pépins de nos espèces ordinaires. Il espère que ces sauvages seront « d'une nature sauvage et vivace, » qui les mettra à l'abri de la maladie, et il propose de faire des expériences à ce sujet.

Il est certain que la viticulture retirerait de grands avantages de ce mode de procéder, qui serait peu coûteux, et qui nous mettrait à l'abri des fraudes, cause de déception dans la culture de plants étrangers, et par suite de faux jugements sur cette matière.

Malheureusement nous ne pouvons guère espérer que les vignes françaises obtenues par semis soient résistantes. Leurs racines, en effet, ne diffèrent pas de celles des pieds de même espèce. Or les travaux de M. Foëx ont parfaitement démontré que c'est à une constitution spéciale des racines qu'est due la résistance des vignes américaines au phylloxera ; leur tissu dur et serré ne permet pas à l'insecte de pousser ses ravages au point d'empêcher la plante de vivre et de produire. Sur quelques espèces, le nombre des phylloxéras paraît même être toujours fort restreint, signe évident que le parasite ne les trouve pas à son goût. Quand il est transporté au contraire sur les racines tendres et spongieuses des cépages français, il les dévore aussitôt et amène rapidement la destruction complète de la vigne. Voilà pourquoi le moyen dont parle notre correspondant, nous paraît d'une réussite fort douteuse. Nous pensons cependant qu'il est bon d'en faire l'essai, d'abord parce que cet essai est très facile, ensuite

parce que l'histoire des sciences nous apprend que par des expériences multipliées on arrive souvent aux résultats les plus inattendus ; tant les ressources de la nature sont variées et au-dessus du savoir humain !

Mais, si insuffisant que soit ce savoir, il ne faut pourtant pas se mettre, de gaieté de cœur, en opposition avec ses résultats les plus certains et les mieux constatés, comme le fait l'auteur d'un article paru récemment dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*. Après avoir dit que dans son département beaucoup de cultivateurs plantent encore des plants indigènes, malgré l'invasion du phylloxera, il ajoute qu'« ils ont raison. »

Nous aimons à croire qu'il changerait de langage s'il voyait, comme nous le voyons chaque jour aux environs de Cahors, de jeunes vignes plantées dans les meilleurs terrains, dont la pousse était magnifique en 1880, tandis que celle de l'an dernier a la longueur et la grosseur d'un porte-plume.

Enfermer un agneau avec une troupe de loups affamés, serait juste aussi raisonnable que de planter des cépages français en plein pays phylloxéré. Il est vrai que dans bien des cas on peut avoir recours aux insecticides ; il convient même de le faire, quand cela est possible, pour conserver les vignes déjà plantées lors de l'invasion de la maladie. Mais proposera-t-on sérieusement de planter des vignes avec la perspective de les *sulfurer* à perpétuité ?

Tant qu'on n'a pas vu les cépages américains prospérer dans la contrée que l'on habite, nous comprenons qu'on suspende son jugement, malgré le nombre et le poids des témoignages favorables ; mais en ce cas le seul à prendre est de s'abstenir de toute plantation, car si on a l'imprudence de planter des cépages français, la théorie et la pratique, la science et l'expérience sont là pour affirmer que le phylloxera n'en fera qu'une bouchée.

L'auteur de l'article se demande ensuite « si, en introduisant en quantité, dans tout le département, les plantes exotiques, on n'y augmente pas aussi les ravages du phylloxera. » La commission supérieure que quelques-uns accusent, remarquons-le bien d'une prudence excessive, a tranché la question, en admettant que l'introduction des plants américains, dangereux dans les pays indemnes, n'a plus le moindre inconvénient quand le mal a atteint un certain degré ; et c'est seulement alors qu'elle autorise la culture des cépages étrangers.

Si nous insistons tant sur cette question, c'est qu'elle est d'une importance capitale ; tout le monde en conviendra. Nous croyons, quant à nous, que le moment est venu d'essayer dans notre pays la culture des vignes américaines ; mais, à ceux qui ne seraient pas encore assez édifiés sur leur valeur, nous répéterons : Attendez encore, ne plantez rien jusqu'à nouvel ordre ; mieux vaut nous croiser les bras que de consacrer notre temps et notre argent à la plantation des vignes françaises, vouées d'avance à une destruction aussi sûre que rapide.

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 50. — Seigle, 20 fr. 50. — Orge, 20 fr. 25. — Avoine, 21 fr. 25.

Vins. — Rien de nouveau à signaler.
Bestiaux. — Prix du kilog de viande sur pied au marché de la Villette.
Bœufs, 1 fr. 18 à 1 fr. 68, suivant la qualité.
Vaches, 1 fr. 02 à 1 fr. 56, id.
Taureaux, 1 fr. 00 à 1 fr. 36, id.
Veaux, 1 fr. 80 à 2 fr. 35, id.
Mouton, 1 fr. 60 à 1 fr. 96, id.
Pors gras, 1 fr. 52 à 1 fr. 60, id.

C.....

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 21 au 28 janvier 1882.

Naissances.

Alazard, Charles, rue Labarre, 41.
Labro, Eugénie, rue de la Préfecture 18.
Bach, Marie, place St-James, 1.
Trégoux, Fanny, rue du four Ste-Catherine.
Lacoste, Lucien, rue Lastié, 25.
Léonard, Marcelle, (naturelle), rue Lastié.
Massip, Célestin, rue des Badernes.

Badabet, Léon, rue de la Préfecture, 6.
Benédito, Emile, rue du Cheval Blanc, 21.
Perna, François, rue Mascouton, 24.
Sésé, Marcein, rue des Boulevards, 10.

Mariages.

Maridat, Baptiste, et Vincent, Jeanne.
Arnaud, Pierre, et Bec, Marie.
Roujols, Charles, et Dubart Marie.
Tabarly, Honoré, et Lavergne, Henriette.
Alazard, Joseph, et Rouquié, Marie.
Rouquié, Louis, et Talou, Antoinette.

Décès.

Ticou, Hippolyte, cult., 80 ans, à St-Henri.
Bourion, Antoinette, s. p., 60 ans, rue Nationale.
Besse, Jeanne, s. p., 83 ans, rue Nationale, 22.
Courret, Jean, 14 ans, (hospice).
Soulié, Marthe, 2 ans, boulevard Nord.
Lacoste, Jean, perruquier, 69 ans, rue Ste Catherine, 7.
Capinet, Anne, fille de charité, 38 ans, célibataire, (hospice).
Guiches, Emilie, rentière, 75 ans, rue Feydel.
Pignon, Alexandre, tailleur de pierre, 29 ans, célibataire, (hospice).
Gayral, Jean, charpentier, 77 ans, rue du Château.
Péridé, Marie, 3 mois, rue Lastié.
Tulet Antoine, propriétaire, 68 ans, rue Feydel.
Testas de Folmont, Jean, 52 ans, boulevard Nord.
Larrive Antoine, prêtre, 79 ans, rue du Château.
Reyminir, Henri, terrassier, 55 ans, (hospice).
Rollès, Lucie, 10 ans, (hospice).

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du samedi 28 janvier.

LA FEMME A PAPA

Comédie-Opérette en 3 actes.

Dimanche 29 janvier.

Dernière représentation de

LA FEMME A PAPA

Maitre Patelin

Opéra comique en 1 acte

Dernières Nouvelles

Paris, 27 janvier.

M. Gambetta s'est rendu ce matin à l'Elysée et a eu un long entretien avec M. Grévy, qui a reçu ensuite M. Andrieux.

Les ministres sont en ce moment réunis au ministère des affaires étrangères, M. Gambetta les ayant fait appeler pour leur rendre compte de son entrevue avec le président de la République, et pour les engager à terminer aujourd'hui même toutes les affaires dont l'expédition est urgente.

A ce propos, on assure que M. Waldeck-Rousseau a arrêté ce matin le mouvement administratif qui est annoncé depuis plusieurs semaines, et que ce mouvement paraîtra demain ou après-demain au *Journal Officiel*.

A l'issue de son entrevue avec M. Gambetta, le président de la République a fait appeler M. de Freycinet ; mais, d'après les bruits qui circulent dans les couloirs de la Chambre, celui-ci ne se montrerait pas très empressé à reprendre la direction des affaires.

MM. Ferry, Léon Say et Brisson, auraient également été mandés par M. Grévy, et auraient eu avec lui des entretiens plus ou moins longs. Enfin, il paraîtrait que M. Grévy a témoigné le désir de voir M. Chazy, et l'on ajoute que, suivant toutes les probabilités, des instances seraient faites auprès de lui pour qu'il reprît son poste à Saint-Petersbourg.

A ce propos, il serait également question du retour de M. de Saint-Vallier à Berlin.

L'opinion générale est que M. Andrieux aura un ministère dans la future combinaison.

On parle de la démission de MM. Floquet, préfet de la Seine ; Camescasse, préfet de police, et Cazelles, directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur.

Paris, 27 soir.

Toujours rien de positif sur la crise. M. Gambetta questionné sur les choix à faire par M. Grévy, se serait borné à répondre qu'il était difficile de donner un avis à ce sujet, mais qu'il lui semblait que la Commission des Trente-trois offrait assez de choix au chef de l'Etat.

M. Wilson aurait déclaré à plusieurs de ses amis qu'il n'entrerait dans aucune combi-

naison.

L'Evénement dit que M. Grévy penserait offrir la présidence du Conseil à M. Bernard Lavergne.

A la soirée de l'Elysée, M. Léon Say a déclaré à M. Waldeck-Rousseau que la seule solution de la crise était la dissolution de la Chambre.

Plusieurs journaux regrettent que le ministre soit tombé sur la question de révision limitée et non sur le scrutin de liste.

Beaucoup de journaux constatent que la Chambre a voulu surtout protester contre le pouvoir personnel.

Le général Forgemol a été nommé commandant en chef du corps expéditionnaire de Tunisie.

DÉPÊCHE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 28 matin.

D'après les bruits les plus accrédités aux meilleures sources, et malgré tous les démentis, M. de Freycinet accepterait de former le nouveau ministère, dont feraient partie M. Léon Say, avec le portefeuille des finances, et M. Jules Ferry, avec celui de l'instruction publique. On parle du général Lecoq, gouverneur de Paris, comme successeur au général Campenon au ministère de la guerre.

Bourse de Paris.

Cours du 26 janvier.

Rente 3 p. %	83. 00
— 3 p. % amortissable	82. 65
— 3 p. % amort. nouveau	00. 00
— 4 1/2 p. %	412. 40
— 5 p. %	114. 40

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de Voyages*. — Sommaire de la 4099^e livraison (28 janvier 1882). — Pèlerinage au Nedjed, berceau de la race arabe, par lady Anna Blunt. — 1877-1878. — Texte et dessins inédits. — Dix dessins de G. Vuillier, Y. Pranshnikoff et Gobin. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 478^e livraison (28 janvier 1882). — TEXTE : Le roman d'un cancre, par J. Girardin. — Le recensement de la France, par Albert Lévy. — Les trois fils de famille, par A. Cherbonneau. La course aux œufs, par A. Bertalisse. — L'arbre et l'homme, par Louise Mussat. — Le vrai Robinson, par Henri Jacottet. — A travers la France : Uzès, par Anthyme Saint-Paul. — Dessins : Tofani, P. Sellier, A. Ferdinandus, E. Théron. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 668, du 28 janvier 1882 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. Tisserand. Rapport à la Commission supérieure du phylloxera. — De La Tréhonmais. Notes d'un voyage agricole en Angleterre et en Irlande. — Sagnier. La caisse d'épargne postale. — Ballet. Sur la reconstruction des arbres gelés au moyen du recepage et du greffage. — Joleaud. Système de récolte Nielson. — Sardriac. Machine à battre de Vaudot. — Renou. Météorologie de décembre 1881. — Sacc. Recherches sur l'olivier. — J.-A. Barral. Sur les tourteaux de cocotier. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES : Polissage de plusieurs greffons sur la même tige. — Poirier Beurré Ballet père résistant au froid, greffé sur un poirier gelé. — Pommier Caville blanc surgreffé en Transparente de Croncels résistant au froid. — Abricotier à haute tige gelé jusqu'au niveau de la couche de neige. — Prunier de reine Claude greffé sur le tronc (prunier) d'un abricotier gelé. — Jeune arbre greffé en tête. — Rosier gelé en décembre 1879 ayant un rejet palissé à la fin de l'été 1880. — Rosier gelé en 1879 reconstitué en 1881. — Ecussonnage de l'églantier sur ses rameaux. — Ecussonnage de l'églantier sur sa tige.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *journal universel d'électricité*. 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du n° du 21 janvier 1882. — Exposition internationale d'Electricité : Machines à voter ; Th. du Moncel. — Les télégraphes écrivants et les télégraphes parlants ; Frank Gerald. — Exposition Internationale d'Electricité : Etude sur le système de transmission multiple et le télégraphe imprimeur de M. Baudot ; J. P. — Exposition Internationale d'Electricité : Les salles de l'exposition d'Edison ; C. C. Soulages. — Recherches sur la torsion, la flexion et la magnétisme ; G. Wiedemann. — Revue des travaux récents en électricité : A propos de la méthode de M. Lippmann pour la détermination de l'ohm. — Disposition pour commutateur. — Sur les décharges électriques dans les gaz raréfiés. — Sur la polarisation singulière des électrodes. — Sur les procédés de cuivrage à la fonte employés au Val-d'Osne. — Faits divers.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Francis Pontié

BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS.

On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de traiter, comme fin de saison, quelques affaires importantes, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de les signaler à ma nombreuse clientèle, afin que, même sans besoin, elle puisse en profiter.

Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veillez agréer mes salutations respectueuses.

J. FONTÈS, directeur de la maison.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à.....	0f 30 le m.
Un lot de robes fantaisie, id. 1 fr. 25 à.....	0 60 —
Un lot de cachemires drapés pure laine, nuances nouvelles, larg. 1 ^m 10 et 1 ^m 20, valeur 2 fr. 75 à.....	1 95 —
Drap melton pour robes, larg. 1 ^m 30, valeur 2 fr. à.....	1 25 —
Molletons unis et rayés, pur laine, larg. 1 ^m 30, valeur 3 fr. à.....	1 95 —
Drap de dames, nuance nouvelle, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. à.....	3 50 —
Satin soleil et Radhamès, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. 25 à.....	3 75 —
Cachemire de soie noir, larg. 0 ^m 60, valeur 7 fr. à.....	4 00 —
id. id. id. larg. 0 ^m 62, valeur 9 fr. à.....	5 90 —
Satin soie noir, larg. 0 ^m 57, valeur 5 fr. à.....	3 25 —
Satin Radhamès, larg. 0 ^m 58, valeur 8 fr. à.....	6 00 —
Satin Duchesse, larg. 0 ^m 60, valeur 12 fr. à.....	7 75 —

Velours soie noir uni, larg. 0 ^m 50, valeur 12 fr. à.....	7f 50 le m.
Id. damassé id., larg. 0 ^m 50, valeur 13 fr. à.....	8 75 —
Id. moire, larg. 0 ^m 50, valeur 10 fr. à.....	5 95 —
Satin damassé pur soie, larg. 0 ^m 57, valeur 9 fr. à.....	6 00 —
Grand choix de tissus pour deuil, depuis 1 fr. le mètre.	
Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, etc.	
Grand choix de draperies fantaisie pour costumes d'hommes, depuis 5 fr. le mètre, 15 fr le costume complet.	
Drap taupeline, castor, satin noir pour costume de cérémonies et soutanes pour prêtres.	
La maison indique un bon tailleur pour les costumes d'hommes et soutanes d'ecclésiastiques (coupe garantie).	
Grand assortiment de tapis d'appartements et d'églises, depuis 1 f. à 10 f. le m.	

Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25.
Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.
Un lot de services de table damassés, pur fil, de 12 couverts, avec la nappe écrue, valeur 30 fr., à 17 fr.
Un lot de services blanchis, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr. à 29 fr.
Grand choix de toiles fil en tous genres, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Cretonne 8/4 blanchie, largeur 2 m.40 c., valeur 6 fr., à 4 fr.
Grand assortiment de mousselines pour rideaux, depuis 0 fr. 35 le m.
Confections pour dames, hautes nouveautés vendues à 40 % de rabais.

SPÉCIALITÉ de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confections, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS.
PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS : Deux belles gravures.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉRIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET,

Rue de la Banque, 1, CAHORS.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOU MORTYRE
DE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal
prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDETTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

DRAGÉES

DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figac MM. Cougoule, et Cèrède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

LA COTE GÉNÉRALE INDÉPENDANTE

DE PARIS

Spéciale aux valeurs en banque

15, rue Bellefond à Paris

demande des Agents et correspondants dans toutes les villes du département. Adresser les demandes avec références au Directeur. Envoyer un timbre pour la réponse.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Une jolie propriété composée de maison de maître, grange, étable, cour de 15 ares, terre et jardin de 77 ares et prairie de 1 hect. 62 ares ; le tout de première classe, ne formant qu'un seul article traversé par un chemin vicinal situé à Espère, sur la route nationale n° 111, à 800 mètres de la station d'Espère sur le chemin de Montauban à Brive, et à 2.500 mètres de celle de Mercnès sur celui de Cahors à Libos.

S'adresser à M. Bris, géomètre à Bois-sières.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 1 heure du soir à 6 heures.

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Le Propriétaire-Gérant A. Laytou.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, S^{SEUR}

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par mois **5** par mois

Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera ; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.